

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
LE 3 SEPTEMBRE 2013**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 3 septembre 2013, à 20 heures 00 minutes, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Roger Fortin, conseiller;
Monsieur Joaquim Rodrigues, conseiller;
Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Monsieur Pierre Vallières, conseiller, a informé le directeur général de son absence.

Monsieur Serge Gibeau, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est présente.

Le quorum est constaté et la séance ordinaire est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

2013-09-253

Adoption de l'ordre du jour –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'ordre du jour.

Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.

2013-09-254

Adoption du procès-verbal de séance ordinaire du 6 août 2013 –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2013.

2013-09-255

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u># Factures</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Service d'entretien ménager Bouchard	437376	entretien août	900.00\$
- Aquatech	37950	exploitation des eaux usées 6 de 6	2,047.51\$
- Aquatech	38003	travaux divers 17 et 18 juillet	397.32\$
- Lavery	1211276	dossier Civbec et permis construction	2,311.24\$
- Les Publications Municipales	91933	logo Capital de l'Amour	632.36\$

TOTAL : 6,288.43 \$

2013-09-256

Acceptation des comptes à payer en septembre 2013 (document 1-A) –

CONSIDÉRANT les comptes et factures élaborées au 3 septembre 2013 au montant de 27,593.76\$ le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil d'approuver les comptes et factures du mois d'août 2013 au montant de 27,593.76\$ à être payés en septembre 2013, le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu'en conséquence, le secrétaire trésorier soit autorisé à émettre les paiements y relatifs.

2013-09-257

Dépenses du directeur général et/ou de la directrice générale adjointe –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter les dépenses effectuées par le directeur général ou la directrice générale adjointe au montant de 962.57\$ à savoir :

<u>Nom Fournisseur</u>	<u>Raison</u>	<u>Montant</u>
Master Card		
- Costco	achat ordinateur biblio	850.52\$
- Jean Coutu	photos numériques	83.36\$
- Future Shop	étui cellulaire	28.69\$

2013-09-258

Certificat de disponibilité des fonds du secrétaire-trésorier –

Le secrétaire-trésorier fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par le secrétaire-trésorier.

Je, soussigné, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles avec la marge de crédit pour acquitter les factures à payer en septembre 2013

Serge Gibeau
Secrétaire-trésorier

PÉRIODE DE QUESTIONS

2013-09-259

Autorisation d'achat du matériel requis pour les élections du 3 novembre 2013 –

Sur la proposition de Monsieur Joaquim Rodrigues, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser l'achat du matériel requis en fonction des élections du 3 novembre 2013.

2013-09-260

Autorisation à la Maison Saint-Valentin re encadrements –

Sur la proposition de Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser la Maison St-Valentin à :

- effectuer l'installation de vitre sur les encadrements des photographies des maisons patrimoniales réalisés par Madame Astrid Ammerlaan;
- effectuer l'encadrement de la toile offert par Monsieur Robert Lorrain.

2013-09-261

Octroi du contrat d'entretien de l'édifice municipal –

Sur la proposition de Monsieur Joaquim Rodrigues, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'octroyer le contrat d'entretien de l'édifice municipal à Entretien S.M. ENR au montant annuel de 7,995.00\$ plus les taxes applicables donc 666.25\$ par mois plus les taxes applicables;
- De prévoir une période réciproque de probation de 30 jours;
- D'autoriser Monsieur Serge Gibeau, directeur général ou Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat à intervenir avec Entretien S.M. ENR.

2013-09-262

Rencontre avec les nouveaux citoyens le 4 septembre : autorisations des dépenses nécessaires –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser les dépenses nécessaires à la tenue de la rencontre avec les nouveaux citoyens le 4 septembre 2013.

2013-09-263

Avis de motion re modification du règlement sur la rémunération du personnel électoral –

Monsieur le Conseiller Robert Van Wijk donne avis qu'il présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement visant à modifier relatif à la rémunération du personnel électoral.

2013-09-264

Suivi de la résolution 2013-06-186 : avis relatifs à l'entretien des terrains –

Monsieur Serge Gibeau, directeur général, dépose un rapport relatif au suivi du dossier de nettoyage des terrains.

Sur la proposition de Monsieur Joaquim Rodrigues, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'accepter le rapport de Monsieur Serge Gibeau, directeur général;
- De demander à Monsieur le Maire de rencontrer les citoyens qui ont reçu un avis ou qui ont pris entente avec la Municipalité et qui n'y ont pas donné suite;
- De consentir un délai de 30 jours aux citoyens qui ont reçu un avis ou qui ont pris entente avec la municipalité
- D'autoriser le directeur général à faire signifier aux citoyens qui ne se sont pas conformer à l'avis dans le délai de 30 jours une mise en demeure par les procureurs de la Municipalité et d'autoriser ces derniers à recourir aux tribunaux pour obtenir un jugement permettant à la Municipalité d'effectuer les travaux aux frais des contrevenants conformément aux dispositions de la Loi.

2013-09-265

Prolongement de l'entente avec Environnement Canada re station de la qualité de l'air –

CONSIDERANT QUE La Municipalité de Saint-Valentin et le Service météorologique – région du Québec Environnement Canada ont convenu en août 2012 d'une entente de collaboration pour favoriser l'installation temporaire et l'exploitation d'une station mobile de mesure de la qualité de l'air sur un emplacement appartenant à la Municipalité;

CONSIDERANT QUE l'entente vient à échéance le 13 septembre 2013;

CONSIDERANT QUE le Service météorologique – région du Québec Environnement Canada souhaite prolonger l'entente jusqu'au 13 septembre 2014;

CONSIDERANT QUE la Municipalité accepte que l'entente soit prolongée jusqu'au 13 septembre 2014.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Roger Fortin, conseiller et résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le prolongement de l'entente de collaboration intervenue entre la Municipalité et le Service météorologique – région du Québec Environnement Canada pour favoriser l'installation temporaire et l'exploitation d'une station mobile de mesure de la qualité de l'air sur un emplacement appartenant à la Municipalité. Jusqu'au 13 septembre 2014.

2013-09-266

CRSBP : renouvellement de la convention d'exploitation –

CONSIDERANT QUE Le Réseau Biblio de la Montérégie a soumis à la Municipalité le projet de renouvellement convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée SIMB @ pour une période de 3 ans se terminant le 31 décembre 2016;

CONSIDERANT QUE La Municipalité souhaite le renouvellement de l'entente intervenue avec le Réseau Biblio de la Montérégie.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'accepter le projet de renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée SIMB @ pour une période de 3 ans se terminant le 31 décembre 2016.
- D'autoriser Monsieur Pierre Chamberland, maire, et Monsieur Serge Gibeau, directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité la convention d'exploitation soumise par le Réseau Biblio de la Montérégie.

2013-09-267

Avis de motion re modification du règlement 386A –

Monsieur le Conseiller Luc Van Velzen, conseiller, donne avis qu'il présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 386A de façon à permettre que les carrières et sablières soient permises en zone agricole sur les sites existants.

2013-09-268

Adoption du premier projet de règlement 438 modifiant l'article 15.1 du règlement 386A relatif aux carrières et sablières –

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
REGLEMENT 438

Premier projet : Règlement modifiant l'article 15.1 du règlement 386A de façon à permettre les carrières et les sablières conformément aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC le Haut-Richelieu.

CONSIDERANT QUE le Conseil est d'avis qu'il est opportun de modifier l'article 15.1 du règlement 386A relatif au zonage de façon à permettre les carrières et les sablières conformément aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC le Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné le 3 septembre 2013.

EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement et il est par les présentes ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1.

L'article 15.1 du règlement 386A est abrogé et remplacé par le suivant :

**ARTICLE 15.1 LES CARRIÈRES ET SABLIERES :
RÈGLES GÉNÉRALES**

Nul ne peut exploiter une carrière ou une sablière à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

Cependant, en zone agricole, l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière est permise sur les sites existants.

ARTICLE 2.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Pierre Chamberland
Maire

Serge Gibeau
Secrétaire-trésorier

2013-09-269

Avis de motion re modification du règlement 387 –

Monsieur le Conseiller Luc Van Velzen, conseiller, donne avis qu'il présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 387 de façon à permettre que les carrières et sablières soient permises en zone agricole sur les sites existants.

2013-09-270

Adoption du premier projet de règlement 439 modifiant l'article 17.1 du règlement 387 relatif aux usages prohibés sur le territoire municipal –

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
REGLEMENT 439

Premier projet : Règlement 439 modifiant l'article 17.1 du règlement 387 relativement aux usages prohibés.

CONSIDERANT QUE le Conseil est d'avis qu'il est opportun de modifier l'article 17.1 du règlement 387 relatif au zonage concernant les usages prohibés;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné le 3 septembre 2013.

EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement et il est par les présentes ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1.

L'article 17.1 du règlement 387 est modifié en remplaçant l'alinéa e) par le suivant :

e) Les carrières et les sablières. Cependant, en zone agricole l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière est permise sur les sites existants.

ARTICEL 2.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Pierre Chamberland
Maire

Serge Gibeau
Secrétaire-trésorier

2013-09-271

Demande d'autorisation à la CPTAQ : Les Entreprises G.P. (2011) inc –

CONSIDERANT QUE Les Entreprises G.P. (2011) inc a déposé une d'autorisation à la CPTAQ visant à prolonger une décision rendue le 17 novembre 1998 sous le numéro 307345 permettant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour les fins de l'exploitation d'une sablière sur les parties des lots 8,9,10 et 425 de la Paroisse de Saint-Valentin;

CONSIDERANT QUE Le schéma d'aménagement de la MRC le Haut-Richelieu stipule que « Les municipalités pourront, relativement à l'ensemble ou pour une partie de de l'affectation agricole, autoriser l'un ou plusieurs usages, ouvrages ou constructions suivants l'exploitation d'une sablière ou d'une carrière sur les sites existants;

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin a adopté lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 septembre 2013 les avis de motion visant la modification des règlements de zonage de façon à permettre l'exploitation d'une sablière ou d'une carrière sur les sites existants en zone agricole;

CONSIDERANT QUE La Municipalité de Saint-Valentin a adopté lors de la séance ordinaire du Conseil tenu le 3 septembre 2013 les projets de règlement 438 et 439 visant à permettre l'exploitation d'une sablière ou d'une carrière sur les sites existants en zone agricole conformément aux dispositions applicables en l'espèce de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDERANT QUE Les règlements projets de règlements seront soumis à la MRC le Haut Richelieu dans le but d'obtenir le certificat de conformité;

CONSIDERANT QUE La MRC délivrera vraisemblablement les certificats de conformité le ou vers le 9 octobre 2013.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Luc Van Velzen, conseiller et résolu à l'unanimité du Conseil :

- Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
- D'informer la CPTAQ que la Municipalité de Saint-Valentin ne s'objecte pas à la demande d'autorisation de Les Entreprises G.P. (2011) inc visant à prolonger une décision rendue le 17 novembre 1998 sous le numéro 307345 permettant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour les fins de l'exploitation d'une sablière sur les parties des lots 8,9,10 et 425 de la Paroisse de Saint-Valentin;
- D'autoriser Monsieur Serge Gibeau, directeur général à attester de la conformité de l'usage projeté sur la base des projets de règlement 438 et 439 mentionnés ci-haut et en voie d'adoption conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

2013-09-272

Adoption du règlement sur les permis et certificats –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de reporter cet item à une séance ultérieure.

2013-09-273

Facture Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix re camp de jour 2013 –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement à la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix de la facture de 375.00\$ pour la participation de cinq jeunes au camp de jour.

2013-09-274

MMQ : offre d'assurances pour les bénévoles –

Sur la proposition de Monsieur Joaquim Rodrigues, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- De demander à Monsieur Serge Gibeau, directeur général, de s'informer auprès de la MMQ du détail de la clause d'assurance et d'obtenir les précisions quant à son application;

- D'autoriser l'ajout de l'avenant visant à protéger les bénévoles lorsqu'ils effectuent des travaux pour la municipalité au coût de 250.00\$.

- 2013-09-275 Parrainage civique : déjeuner- réflexion –
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de ne pas participer au déjeuner-réflexion de Parrainage civique du Haut-Richelieu.
- 2013-09-276 Opération Nez Rouge –
Sur la proposition de Monsieur Joaquim Rodrigues, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de contribuer 100.00\$ à l'Opération Nez Rouge Haut-Richelieu.
- 2013-09-277 Gala des grands chefs de Saint-Jean-sur-Richelieu –
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de ne pas participer au Gala des Grands Chefs de Saint-Jean-sur-Richelieu.
- 2013-09-278 Remise des fleurons 2013 : Jardin Botanique de Montréal –
Sur la proposition de Monsieur Joaquim Rodrigues, conseiller, il est résolu à l'unanimité du conseil d'acheter 1 billet pour Madame Josée Grégoire, représentante de la Municipalité pour la cérémonie de remise des Fleurons au Jardin botanique le 19 septembre 2013 au coût de 109.23\$ taxes incluses.
- 2013-09-279 Lettre de la Municipalité de Lacolle re propriété du 145 chemin de la 4^{ième} Ligne –
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la lettre de la Municipalité de Lacolle relativement à la propriété sise au 145 chemin de la 4^{ième} Ligne.
- 2013-09-280 CCHR : bottin des membres 2014 –
Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de ne pas inscrire la Municipalité au bottin des membres 2014 de la CCHR.
- 2013-09-281 Lettre du MAMROT re Capitale de l'Amour –
Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du conseil de constater le dépôt de la lettre du MAMROT relativement à la reconnaissance de Saint-Valentin comme Capitale de l'Amour.
- 2013-09-282 Autorisation de faire couper les branches dans les fossés –
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser de retenir les services de Monsieur André Potvin pour la coupe des branches dans les fossés à la fin du mois d'octobre.
- 2013-09-283 Autorisation d'achat de signalisation temporaire en cas d'urgence
Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser l'achat de signalisation temporaire en cas d'urgence.
- 2013-09-284-1 Suivi du dossier ascenseur : paiement d'une facture relativement au déclenchement d'une alarme incendie –

CONSIDERANT QUE par la résolution 2013-06-181-3 le Conseil de réclamer le montant de 247.49\$ à l'entrepreneur, général soit Xamilix Construction inc., puisque son sous-traitant n'a pas pris les précautions nécessaires pour éviter le déclenchement de ladite alarme incendie.

CONSIDERANT QUE Xamilix Construction inc a signifié à la Municipalité qu'elle n'avait pas à « absorber la facture pour le déclenchement de l'alarme incendie;

CONSIDERANT QUE le Conseil est d'avis qu'il n'est pas opportun de retenir ce montant des sommes dues à Xamilix Construction inc;

CONSIDERANT QUE le Conseil est plutôt d'avis qu'il y a lieu de ne plus exiger ce montant de Xamilix Construction inc.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil d'annuler la facture transmise à Xamilix Construction inc.

2013-09-284-2

Suivi du dossier ascenseur : autorisation de paiement certificat numéro 2 –

CONSIDERANT QUE Monsieur Stéphan Barcelo, architecte mandaté par la Municipalité pour assurer la surveillance des travaux d'installation d'un ascenseur, a soumis à la Municipalité une recommandation de paiement au montant de 57,998.95\$ à la firme Xamilix Construction inc.

EN CONSEQUENCE Il est proposé par Monsieur Roger Fortin, conseiller et résolu à l'unanimité du Conseil :

- De constater le dépôt de la recommandation de paiement de Monsieur Stephan Barcelo, architecte;
- D'autoriser le paiement de 57,998.95\$ à firme Xamilix Construction inc.

2013-09-285

Suivi : procédures de traitement des eaux usées –

Monsieur Serge Gibeau, directeur général, présente un rapport relatif au suivi des procédures dans le dossier du système de traitement des eaux usées.

Sur la proposition de Monsieur Joaquim Rodrigues, conseiller, il est résolu à l'unanimité d'accepter le rapport de Monsieur Serge Gibeau.

2013-09-286

Demande d'aliénation à la CPTAQ : Ferme A.N.J. Surprenant S.E.N.C. –

CONSIDERANT QUE Ferme A.N.J. Surprenant S.E.N.C. a déposé une demande d'aliénation à la CPTAQ visant une réorganisation de la tenure des terres en vue d'une passation de titres à la nouvelle génération;

CONSIDERANT QUE la demande vise des emplacements utilisés à des fins agricoles permises par la réglementation municipale.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil d'informer la CPTAQ que la Municipalité de Saint-Valentin ne s'objecte pas à la demande d'autorisation d'aliénation à la CPTAQ déposée par Ferme A.N.J. Surprenant S.E.N.C. visant une réorganisation de la tenure des terres en vue d'une passation de titres à la nouvelle génération.

2013-09-287

Lettre de Monsieur Robert Lorrain –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- De constater le dépôt de la lettre de Monsieur Robert Lorrain;
- De demander à Monsieur Pierre Chamberland, maire, de communiquer avec Monsieur Lorrain pour obtenir plus de précisions quant aux nouveaux arrangements souhaités.

2013-09-287

Festival de la Saint-Valentin : re tournoi de golf –

Monsieur Serge Gibeau, directeur général, informe les membres du conseil qu'il a reçu le bilan provisoire du tournoi de golf du Festival de la Saint-Valentin qui montre un profit de 5,759.50\$.

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du rapport de Monsieur Serge Gibeau, directeur général.

2013-09-288

Levée de l'assemblée –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 21:10 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Chamberland
Maire

Serge Gibeau
Secrétaire-trésorier